

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 DECEMBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de décembre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 04 décembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS-Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
ROUILLIER Caroline	X	BLAIN Catherine
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
BOUTIN Didier	X	HERVOUET Eric
LARCHER Elodie	X	COLMARD Etienne

Était absent excusé (1) : Jean-Martial HAEFFELIN

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Hubert PIVETEAU

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20241210_05

Révision des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-Président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier précise à l'assemblée qu'avant le début du prochain exercice budgétaire, il convient d'adopter dans une décision unique, les différents tarifs qui s'appliqueront pour le produit des services à compter du 1^{er} janvier 2025.

Par rapport à l'exercice 2024, il expose les principales évolutions envisagées :

- **Funéraire** : réajustement du tarif pour les caveaux 2 places en fonction des coûts d'installation par le prestataire, mise en place d'un nouveau tarif pour la vente de caveaux ou cavurnes rétrocedés et maintien des autres tarifs.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

23 DEC 2024 SLO ✓

ID : 085-200081115-20241210-DEL20241210_05A-DE

- **Salles communales** : sachant que la dernière révision des tarifs date de 2022, il est proposé une augmentation de 5 % pour faire face à l'augmentation des coûts de fonctionnement, une correction de certaines incohérences et la mise en place de nouveaux tarifs (forfait 2 ou 3 jours pour des événements associatifs).
- **Vente de livres** dans les bibliothèques suite une opération de désherbage : maintien des tarifs
- **Restauration scolaire, accueil périscolaire, accueil extrascolaire** : ajustement des tarifs en fonction des coûts de fonctionnement des services et des préconisations de la CAF. Une réflexion de convergence tarifaire a été engagée avec les associations gestionnaires enfance visant à proposer des tarifs cohérents sur la commune de Montaigu-Vendée. Au regard de cette réflexion, une augmentation de 5% des tarifs est proposée afin de couvrir les charges en lien avec l'inflation.
- **Divers** : proposition d'augmentation de + 10 % puisque ces tarifs n'ont pas été revus depuis 2021 (hormis pour les occupations du domaine public pour les commerçants permanents ou saisonniers et les photocopies).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis des commissions compétentes,
Vu la grille tarifaire annexée à la présente

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, par 34 voix Pour et 5 Abstentions (Sophie Arzul, Etienne Colmard, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Laurence Pelletier-Carnus)

- **FIXE** les tarifs à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2025 tels qu'ils figurent dans le tableau joint à la présente,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 DECEMBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de décembre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 04 décembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Frankie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLMIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
ROUILLIER Caroline	X	BLAIN Catherine
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
BOUTIN Didier	X	HERVOUET Eric
LARCHER Elodie	X	COLMARD Etienne

Était absent excusé (1) : Jean-Martial HAEFFELIN

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Hubert PIVETEAU

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20241210_07

Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, dans le cadre d'adaptation du grade aux besoins, selon le tableau ci-après :

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 23 DEC 2024

ID : 085-200061115-20241210-DEL20241210_07-DE

S'LO

Affectation	Suppression	Création	Date d'effet	Motif
Filière technique				
Direction des Moyens Techniques	1 poste Technicien principal 1 ^{ère} classe (Catégorie B) Temps complet	1 poste Ingénieur (Catégorie A) Temps complet	01/01/2025	Adaptation du grade suite recrutement

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, notamment l'article 34 selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- SUPPRIME et CREE les postes au tableau des effectifs tel que listé ci-dessus,
- DIRE que pour les postes pour lesquels plusieurs grades ont été ouverts, le tableau des effectifs retiendra le grade du candidat retenu à l'issue de la procédure de recrutement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à recourir au recrutement de contractuels si la recherche de fonctionnaires s'avère infructueuse,
- AUTORISE Monsieur le Maire, le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de sa qualification et de son expérience,
- AUTORISE l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Glouette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 DECEMBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de décembre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 04 décembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtizia	PVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
ROUILLIER Caroline	X	BLAIN Catherine
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
BOUTIN Didier	X	HERVOUET Eric
LARCHER Elodie	X	COLMARD Etienne

Était absent excusé (1) : Jean-Martial HAEFFELIN

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Hubert PVETEAU

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20241210_08

Recours contractuels pour accroissement temporaire ou saisonnier

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée qu'il revient au Conseil Municipal de mettre à jour le tableau des effectifs en cas de modification, de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste, ainsi qu'il suit :

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

23 DEC 2024

SLO

ID : 085-200081115-20241210-DEL20241210_08-DE

Affectation	Motif du recours	Cadre d'emplois	Fonction	Durée	Indice plafond
Filière administrative					
Direction de la relation aux habitants	Accroissement temporaire Art. 332-23-1°	Adjoint administratif (Catégorie C)	<u>4 postes</u> Chargé de relation à l'habitant Temps non complet : 8.25/35 ^{ème}	12 mois	IM 366
	Accroissement temporaire Art. 332-23-1°	Adjoint administratif (Catégorie C)	<u>1 poste</u> Chargé de relation à l'habitant Temps non complet : 7/35 ^{ème}	6 mois	IM 366
Direction des moyens techniques	Accroissement temporaire Art. 332-23-1°	Adjoint administratif (Catégorie C)	<u>1 poste</u> Secrétariat du Service technique Temps complet	6 mois	IM 366
Filière technique					
Direction des moyens techniques	Accroissement temporaire Art. 332-23-1°	Adjoint technique (Catégorie C)	<u>1 poste</u> Agent d'entretien espaces verts Temps complet	12 mois	IM 366
	Accroissement temporaire Art. 332-23-1°	Adjoint technique (Catégorie C)	<u>1 poste</u> Agent d'entretien exploitation bâtiments Temps complet	12 mois	IM 366
	Accroissement saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint technique (Catégorie C)	<u>14 postes</u> Agent d'entretien Temps complet	1 mois	IM 366
	Accroissement temporaire Art. 332-23-1°	Adjoint technique (Catégorie C)	<u>3 postes</u> Agent d'entretien espaces publics et voirie Temps complet	6 mois	IM 366
Direction de l'éducation, de l'enfance et de la famille	Accroissement temporaire Art. 332-23-1°	Adjoint technique (Catégorie C)	<u>8 postes</u> Accompagnement enfants en situation de handicap sur le temps méridien Temps non complet : 7/35 ^{ème}	7 mois	IM 366
Filière Animation					
Direction de l'éducation, de l'enfance et de la famille	Accroissement temporaire Art. 332-23-1°	Adjoint d'animation (Catégorie C)	<u>1 poste</u> Animateur accueil de loisirs Temps non complet : 10.5/35 ^{ème}	7 mois	IM 366
	Accroissement temporaire Art. 332-23-1°	Adjoint d'animation (Catégorie C)	<u>1 poste</u> Animateur accueil de loisirs Temps non complet : 15/35 ^{ème}	7 mois	IM 366
	Accroissement temporaire Art. 332-23-1°	Adjoint d'animation (Catégorie C)	<u>2 postes</u> Animateur en accueil de loisirs Temps non complet : 30/35 ^{ème}	1 an	IM 366

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

23 DEC. 2024

SLOW

ID : 085-200081115-20241210-DEL20241210_08-DE

	Accroissement saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint d'animation (Catégorie C)	<u>14 postes</u> Animateur BAFA Temps complet	2 mois	IM 366
	Accroissement saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint d'animation (Catégorie C)	<u>2 postes</u> Animateur Petite Enfance Temps complet	1 mois	IM 366
Filière technique ou animation					
Direction de l'éducation, de l'enfance et de la famille	Accroissement temporaire Art. 332-23-1°	Adjoint technique ou Adjoint d'animation (Catégorie C)	<u>25 postes</u> Agent de surveillance de la restauration scolaire sur temps de pause méridienne Temps non complet : 7/35 ^{ème}	7 mois	IM 366
Filière animation ou médico-sociale					
Direction de l'éducation, de l'enfance et de la famille	Accroissement temporaire Art. 332-23-1°	Adjoint d'animation (Catégorie C)	<u>8 postes</u> Accueil enfants en situation de handicap En accueil de loisirs Temps non complet : 20/35ème	1 an	IM 366
		ou Auxiliaire de puériculture (Catégorie B)			IM 373
		Ou Educateur de Jeunes Enfants (Catégorie A)			IM 395

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, notamment l'article 34 selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- SUPPRIME et CRÉE les postes au tableau des effectifs tel que listé ci-dessus,
- DIT que pour les postes pour lesquels plusieurs grades ont été ouverts, le tableau des effectifs retiendra le grade du candidat retenu à l'issue de la procédure de recrutement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à recourir au recrutement de contractuels si la recherche de fonctionnaires s'avère infructueuse,
- AUTORISE Monsieur le Maire, le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de sa qualification et de son expérience,
- AUTORISE l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget.

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (5, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Maire,

Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 DECEMBRE 2024
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de décembre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 04 décembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédictte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Frankie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
ROUILLIER Caroline	X	BLAIN Catherine
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
BOUTIN Didier	X	HERVOUET Eric
LARCHER Elodie	X	COLMARD Etienne

Étaient absents excusés (2) : Jean-Martial HAEFFELIN, Eric HERVOUET

Étaient absents (3) : Marie-Bénédictte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Hubert PIVETEAU

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20241210_09

Contrat collectif de la prévoyance du personnel

Monsieur Eric HERVOUET quitte la salle ne prenant pas part au vote par sa fonction de Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-Président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la ville de Montaignu-Vendée

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8,
 Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,
 Vu la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,
 Vu l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique,
 Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,
 Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,
 Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale,
 Vu le schéma régional de coopération, mutualisation et spécialisation adopté par délibérations concordantes des cinq centres de gestion des Pays de la Loire et signé le 26 septembre 2022,
 Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL20240213_07 du 13 février 2024 donnant mandat au Centre de Gestion de Vendée, membre du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional et pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance,
 Vu l'accord collectif régional du 9 juillet 2024 relatif aux régimes de prévoyance complémentaires, à adhésion obligatoire, du personnel des Centres de Gestion des Pays de la Loire et des employeurs publics territoriaux ayant formalisé l'un de ces régimes,
 Vu l'accord collectif local du 28 octobre 2024 instituant un régime de prévoyance complémentaire, à adhésion obligatoire, au bénéfice de l'ensemble du personnel de Montaigu-Vendée à compter du 1^{er} janvier 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADHÈRE à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de Montaigu-Vendée,
- SOUSCRIT à la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 90 % du revenu net des agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité à effet du 1^{er} janvier 2025,
- PARTICIPE financièrement à la cotisation des agents, conformément à l'accord collectif local, à hauteur de :

REVENU BRUT	PART EMPLOYEUR	PART BENEFICIAIRE
< = 1900 €	90%	10%
> 1900 € et < 2500 €	75%	25%
> 2500 € et < 2800 €	60%	40%
> = 2800 €	50%	50%

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montaigu-Vendée,
 Le Maire,
 Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
 Limouzin
 Date de signature : 20/12/2024
 Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 DECEMBRE 2024
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de décembre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 04 décembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Frankie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
ROUILLIER Caroline	X	BLAIN Catherine
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
BOUTIN Didier	X	HERVOUET Eric
LARCHER Elodie	X	COLMARD Etienne

Étaient absents excusés (2) : Jean-Martial HAEFFELIN, Eric HERVOUET

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Hubert PIVETEAU

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20241210_10

Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel

Monsieur Eric HERVOUET quitte la salle ne prenant pas part au vote par sa fonction de Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-Président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier expose à l'assemblée :

- L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire à un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale la Vendée peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;

- Que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2025 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique.

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée est habilité à souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :
 - Décès
 - Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)
 - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.
- AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :
 - Accidents du travail - Maladies professionnelles
 - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1^{er} janvier 2026
- Régime du contrat : Capitalisation

Monsieur Rousseau propose à l'assemblée de donner autorisation au Centre de Gestion pour intégrer l'établissement dans la procédure de consultation en vue de la conclusion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, étant bien précisé que la collectivité sera à nouveau consultée, à l'issue de la procédure de consultation, pour se prononcer sur l'adhésion au contrat groupe, au vu des propositions chiffrées proposées par l'assureur.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Vu le code général de la Fonction publique,
Vu le code général des Collectivités Territoriales,
Vu le code des assurances,
Vu le Code de la commande publique,
Vu l'article 8 alinéa 4 g) de l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DONNE** habilitation au Centre de Gestion agissant pour le compte de la collectivité, afin de lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 DECEMBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de décembre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 04 décembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER-Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
ROUILLIER Caroline	X	BLAIN Catherine
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
BOUTIN Didier	X	HERVOUET Eric
LARCHER Elodie	X	COLMARD Etienne

Était absent excusé (1) : Jean-Martial HAEFFELIN

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Hubert PIVETEAU

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20241210_11

Rémunération des agents recenseurs

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-Président en charge de la commission Moyens Généraux au sein de la ville de Montaignu-Vendée. Ce dernier rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement. Il précise que la prochaine campagne de recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 22 février 2025. Montaignu-Vendée comptant plus de 10 000 habitants, les campagnes de recensement ont désormais lieu tous les ans mais ne concerne qu'une partie de la population.

En fonction de ces éléments, Monsieur Rousseau expose à l'assemblée qu'il convient de créer 4 emplois d'agents recenseurs pour la campagne de recensement de la population au titre de l'année 2025 et des années à venir et de fixer leurs rémunérations.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

23 DEC. 2024

S'LO

ID : 085-200081115-20241210-DEL20241210_11-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,
Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,
Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,
Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DÉCIDE de la création d'emplois de non titulaire en application de l'article 3/1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à raison de 4 emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet pour la période allant du 16 janvier au 22 février 2025,
- FIXE la rémunération brute sur la base des éléments définis de la façon suivante :
 - 4,50 € par feuille de logement remplie,
 - 200 € pour les frais de transport,
 - 60 € pour chaque séance de formation,
 - 80 € pour réaliser la tournée de reconnaissance avant le début de campagne.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 DECEMBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de décembre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 04 décembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER-Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
ROUILLIER Caroline	X	BLAIN Catherine
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
BOUTIN Didier	X	HERVOUET Eric
LARCHER Elodie	X	COLMARD Etienne

Était absent excusé (1) : Jean-Martial HAEFFELIN

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Hubert PIVETEAU

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20241210_15

Dotations scolaires – Fournitures pédagogiques

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Fabienne Mullinghausen, adjointe à la vie scolaire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que la dotation « fournitures pédagogiques » se décline entre les consommables (papeterie, matériels créatif et administratif) et le fond pédagogique pour les classes (livres, manuels scolaires, documentation générale, logiciel, abonnements pour la BCD, matériel de petit équipement).

La dotation « fournitures pédagogiques » s'entend comme un montant à l'élève : soit 52 € pour l'année 2025, basé sur le nombre d'enfants scolarisés dans chaque école à la rentrée de janvier 2025.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

23 DEC 2024

S'LO

ID : 085-200081115-20241210-DEL20241210_15-DE

Les écoles sont autorisées à bénéficier sur le budget qui leur est alloué d'un report d'une année sur l'autre, plafonné à hauteur de 1 000 €.

Au regard de ces dispositions, et à titre indicatif en lien avec les effectifs scolaires connus à ce jour, l'enveloppe globale s'élèverait à 43 732 € et serait répartie de la façon suivante :

Ecoles publiques du 1 ^{er} degré	Communes déléguées	Montant prévisionnel Année 2025
Amiral du Chaffault	La Guyonnière	4 420 €
Jacques Prévert	Boufféré	8 632 €
Jules Verne	Montaigu	6 084 €
Maternelle Les Jardins	Montaigu	2 808 €
Elémentaire Les Jardins	Montaigu	5 720 €
Les Maines	Saint Georges de Montaigu	8 424 €
Les Petits Cailloux	Saint Hilaire de Loulay	7 644 €

Vu les articles L 212-4 et L 212-5 du Code de l'Education, stipulant que « les communes doivent notamment prendre en charge les dépenses de fonctionnement des écoles, qui incluent celles engendrées par les activités obligatoires prévues sur le temps scolaire »,
Vu la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance qui vient compléter les précédents articles cités,

Vu la présentation faite en conseils délégués de Boufféré, La Guyonnière, Montaigu, Saint Georges de Montaigu et Saint Hilaire de Loulay en date du 3 décembre 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, par 34 voix Pour et 5 Abstentions (Sophie Arzul, Etienne Colmard, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Laurence Pelletier-Carnus)

- DECIDE de la dotation « fournitures pédagogiques » telle que présentée ci-dessus,
- ADOPTE les montants proposés, après arrondi, pour les écoles publiques, étant précisé que la commune règlera directement les factures aux fournisseurs, jusqu'à concurrence des sommes allouées,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce budget,
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au budget primitif 2025.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Glonette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 DECEMBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de décembre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 04 décembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER-Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
ROUILLIER Caroline	X	BLAIN Catherine
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
BOUTIN Didier	X	HERVOUET Eric
LARCHER Elodie	X	COLMARD Etienne

Était absent excusé (1) : Jean-Martial HAEFFELIN

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Hubert PIVETEAU

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20241210_16

Dotations scolaires – Activités péri-éducatives

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Fabienne Mullinghausen, Adjointe à la vie scolaire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que la dotation « activités péri-éducatives » prend la forme d'une subvention versée aux 12 écoles du 1^{er} degré de la commune : les 7 écoles publiques et les 5 écoles privées.

Les activités péri-éducatives comprennent l'achat de matériel en lien avec les projets thématiques de l'école, les classes de découvertes, les sorties ainsi que le transport qui leur est inhérent.

Il est proposé l'application :

- D'un montant à l'élève de 22,80 € pour l'année 2025, basé sur le nombre d'enfants scolarisés dans l'école à la rentrée de janvier 2025
- D'une part fixe d'un montant de 782 € par école et par an. Il est précisé que l'école maternelle Jules Verne et l'école élémentaire Jules Verne ayant fusionné à la rentrée de septembre 2024, il sera exceptionnellement maintenu 2 parts fixes pour l'année 2025.

Au regard de ces dispositions, et à titre indicatif en lien avec les effectifs scolaires connus à ce jour, l'enveloppe globale s'élèverait à 54 215,60 € et serait répartie de la façon suivante :

Ecoles de Montaigu-Vendée	Commune déléguée	Montant prévisionnel Année 2025
Amiral du Chaffault	La Guyonnière	2 720,00 €
Jacques Prévert	Boufféré	4 566,80 €
Jules Verne	Montaigu	4 231,60 €
Maternelle Les Jardins	Montaigu	2 013,20 €
Elémentaire Les Jardins	Montaigu	3 290,00 €
Les Maines	Saint Georges de Montaigu	4 475,60 €
Les Petits Cailloux	Saint Hilaire de Loulay	4 133,60 €
Saint Jean Baptiste	Montaigu	5 752,40 €
Saint Joseph	La Guyonnière	3 404,00 €
Saint Martin Durivum	Saint Georges de Montaigu	6 960,80 €
Sainte Marie	Saint Hilaire de Loulay	6 048,80 €
St Joseph	Boufféré	6 618,80 €

Vu la présentation faite en conseils délégués de Boufféré, La Guyonnière, Montaigu, Saint Georges de Montaigu et Saint Hilaire de Loulay en date du 03 décembre 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, par 34 voix Pour et 5 Abstentions (Sophie Arzul, Etienne Colmard, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Laurence Pelletier-Carnus)

- DECIDE de la dotation « activités péri-éducatives » telle que présentée,
- ADOPTE les montants proposés pour les écoles et PROCEDER à leur versement soit aux coopératives scolaires, pour les écoles publiques, soit aux organismes de gestion, pour les écoles privées,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce budget,
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au budget primitif 2025.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gioriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 DECEMBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de décembre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 04 décembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
ROUILLIER Caroline	X	BLAIN Catherine
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
BOUTIN Didier	X	HERVOUET Eric
LARCHER Elodie	X	COLMARD Etienne

Était absent excusé (1) : Jean-Martial HAEFFELIN

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Hubert PIVETEAU

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20241210_17

Participation aux charges de scolarisation pour l'inscription d'un élève non-résident de la commune dans une des écoles publiques de Montaignu-Vendée

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Fabienne Mullinghausen, adjointe à la vie scolaire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière rappelle à l'assemblée que l'article L 212-8 du code de l'éducation définit les modalités de répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement générées par l'accueil d'enfants de plusieurs communes.

Quant à l'article R 212-21 du code de l'éducation, il précise que la commune de résidence est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants dans une autre commune dans les cas suivants :

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 23 DEC. 2024

ID : 085-200081115-20241210-DEL20241210_17-DE

S'LO

- Père et mère ou tuteurs légaux de l'enfant exerçant une activité professionnelle lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants, ou l'une seulement de ces deux prestations
- Etat de santé de l'enfant nécessitant une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés, assurés dans la commune d'accueil et ne pouvant l'être dans la commune de résidence
- Frère ou sœur de l'enfant inscrit la même année scolaire dans une école maternelle, une classe enfantine ou une école élémentaire publique de la commune d'accueil

Considérant ses dispositions, Monsieur le Maire propose de fixer les participations aux charges de scolarisation des enfants non-résidents sur la commune de Montaigu-Vendée, pour l'année scolaire 2023-2024, selon les coûts de fonctionnement des élèves à savoir :

- 1 875,04 € par an et par élève dans les classes maternelles
- 453,76 € par an et par élève dans les classes élémentaires

Vu la présentation faite en conseils délégués de Boufféré, La Guyonnière, Montaigu, Saint Georges de Montaigu et Saint Hilaire de Loulay en date du 03 décembre 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **FIXE** les participations aux charges de scolarisation des enfants non-résidents sur la commune et inscrits dans une des écoles publiques de Montaigu-Vendée de la façon suivante :
 - 1 875,04 € par an et par élève dans les classes maternelles
 - 453,76 € par an et par élève dans les classes élémentaires
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à dossier et à émettre les titres de recettes correspondants.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 DECEMBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de décembre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 04 décembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROULLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Frankie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLMIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
ROULLIER Caroline	X	BLAIN Catherine
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
BOUTIN Didier	X	HERVOUET Eric
LARCHER Elodie	X	COLMARD Etienne

Était absent excusé (1) : Jean-Martial HAEFFELIN

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Hubert PIVETEAU

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20241210_18

Participation aux frais de fonctionnement des écoles sous contrat d'association

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Fabienne Mullinghausen, adjointe à la vie scolaire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée. Cette dernière expose au Conseil municipal qu'il lui appartient de définir le montant de participation de la commune aux frais de fonctionnement des cinq écoles privées du 1^{er} degré, sous contrat d'association, du territoire de Montaignu-Vendée.

La subvention de fonctionnement prend la forme d'un forfait d'externat, par référence au coût moyen d'un élève externe des classes correspondantes de même nature et ayant un effectif comparable, des écoles publiques qui sont gérées par la collectivité.

Le coût moyen établi, distingue les frais liés à une classe maternelle et les frais liés à la classe élémentaire, ainsi que et ceux directement liés à l'élève :

- 37 652,32 € pour une classe maternelle,
- 8 594,96 € pour une classe élémentaire,
- 69,79 € par an pour un élève quel que soit le niveau

Au regard de ces dispositions, et à titre indicatif en lien avec les effectifs scolaires de chaque école privée connus à ce jour, la participation globale pour l'année 2025, après arrondi, s'élèverait à 961 785 € et serait répartie de la façon suivante :

Ecoles privées de Montaigu-Vendée	Commune déléguée	Nombre prévisionnel d'élèves concernés	Nombre de classes maternelles concernées	Nombre de classes élémentaires concernées	Montant prévisionnel Année 2025
Saint Joseph	Boufféré	232	4	6	218 370 €
Saint Joseph	La Guyonnière	108	2	3	108 627 €
Saint Jean Baptiste	Montaigu	209	3	7	187 708 €
Saint Martin Durivum	Saint Georges de Montaigu	260	4	7	228 919 €
Sainte Marie	Saint Hilaire du Loulay	229	4	6	218 161 €

Sont comptabilisés dans la méthode de calcul, les élèves répondant simultanément aux modalités suivantes au 1^{er} janvier 2025 :

- Accueillis dans une des cinq écoles privées du 1^{er} degré de la commune de Montaigu-Vendée
- Résidant sur la commune de Montaigu-Vendée
- Âgés de 3 ans révolus
- Tous les élèves du dispositif ULIS scolarisés à l'école Saint Jean-Baptiste sont comptabilisés et font l'objet, s'il y a lieu, d'une refacturation de la collectivité vers leurs communes de résidence, sur les montants définis pour les élèves non-résidents.

Le rythme de versement est proposé aux membres du Conseil municipal selon les modalités suivantes :

- Le premier versement, en janvier, à hauteur de 40 % du montant total
- Le deuxième versement, en mai, à hauteur de 40 % du montant total
- Le solde, en août, correspondant à 20 % du montant total

Madame Mullinghausen précise que ce sujet a fait l'objet d'une réunion avec les directeurs des écoles privées et des présidents des organismes gestionnaires des écoles privées.

Vu la loi n°85-97 du 25 janvier 1985 modifiant et complétant la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives entre l'Etat et les collectivités territoriales,
Vu l'article L 442-5 du code de l'éducation qui stipule que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public,
Vu l'article L 131-1 du code de l'éducation qui rend l'instruction obligatoire, pour chaque enfant, dès l'âge de 3 ans,
Vu la présentation faite en conseils délégués de Boufféré, La Guyonnière, Montaigu, Saint Georges de Montaigu et Saint Hilaire de Loulay en date du 03 décembre 2024,

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 23 DEC. 2024

ID : 085-200081115-20241210-DEL20241210_18-DE

SLOW

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, par 34 voix Pour et 5 Absentions (Sophie Arzul, Etienne Colmard, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Laurence Pelletier-Carnus)

- APPROUVE le montant fixé, après arrondi, pour chaque organisme gestionnaire, soit une participation totale pour la commune de 961 785 €,
- DECIDE de reverser aux organismes gestionnaires des écoles privées les montants correspondants,
- VALIDE les modalités de versement proposées pour l'année 2025,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce budget,

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 DECEMBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de décembre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 04 décembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLMIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
ROUILLIER Caroline	X	BLAIN Catherine
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
BOUTIN Didier	X	HERVOUET Eric
LARCHER Elodie	X	COLMARD Etienne

Était absent excusé (1) : Jean-Martial HAEFFELIN

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Hubert PIVETEAU

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20241210_22

Acquisition d'un bien immobilier – 22 Place de l'Eglise – Boufféré

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Madame SECHER informe l'assemblée que dans le cadre d'un projet de réaménagement urbain et afin de maîtriser le foncier de ce secteur, la commune se propose d'acquérir des Consorts DUGAST les biens leur appartenant situés à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de Boufféré et cadastrée 027 section ZI numéros 273 et 274 d'une contenance totale de 00ha 08a 70ca, le tout moyennant le prix principal de 209.400,00 € auquel il y a lieu d'ajouter la commission d'agence due à AGT'IM située 74 Avenue Villebois Mareuil à Montaignu-Vendée d'un montant de 10.400,00 €. Cette acquisition porte sur une maison d'habitation à rénover d'une surface d'environ 196m² habitables et d'un terrain non attenant.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 23 DEC 2024

ID : 085-200081115-20241210-DEL20241210_22-DE

S'LO

Le conseil municipal est invité à décider de l'acquisition de ces biens appartenant aux Consorts DUGAST et situés à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de Boufféré – 22 Place de l'Eglise, le tout cadastré 027 section ZI numéros 273 et 274 d'une contenance totale de 00ha 08a 70ca moyennant le prix principal de 209.400,00€ auquel il y a lieu d'ajouter la commission d'agence due à AGT'IM située 74 Avenue Villebois Mareuil à Montaigu-Vendée d'un montant de 10.400,00 € toutes taxes comprises.

Vu l'avis des domaines n°OSE 2024-85146-84539 en date du 02 décembre 2024
Vu l'avis favorable du conseil délégué de Boufféré en date du 03 décembre 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DÉCIDE D'ACQUÉRIR Consorts DUGAST les biens immobiliers leurs appartenant et situés à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de Boufféré – 22 Place de l'Eglise, le tout cadastré 027 section ZI numéros 273 et 274 d'une contenance totale de 00ha 08a 70ca moyennant le prix principal de 209.400,00 € auquel il y a lieu d'ajouter la commission d'agence due à AGT'IM située 74 Avenue Villebois Mareuil à Montaigu-Vendée d'un montant de 10.400,00 € toutes taxes comprises,
- DIT que les frais d'acte et tous autres liés à cette acquisition seront supportés par la commune de Montaigu-Vendée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 DECEMBRE 2024
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de décembre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 04 décembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
ROUILLIER Caroline	X	BLAIN Catherine
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
BOUTIN Didier	X	HERVOUET Eric
LARCHER Elodie	X	COLMARD Etienne

Était absent excusé (1) : Jean-Martial HAEFFELIN

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Hubert PIVETEAU

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20241210_23

Cession foncière – 18 rue de la Robinière – Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Madame SECHER rappelle à l'assemblée que conformément à l'avenant numéro 1 de la convention portant engagement entre la ville de Montaignu-Vendée et Vendée Habitat régularisée en date du 18 septembre 2024, la ville s'est engagée à céder à Vendée Habitat le foncier, nu de toute construction, voirie et réseaux, la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Montaignu – 18 Rue de la Robinière, cadastrée section AO numéro 182 d'une contenance totale de 00ha 31a 34ca. Cette emprise foncière permettrait ainsi à Vendée Habitat de réaliser 15 logements.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

23 DEC 2024 S'LO

ID : 085-200081115-20241210-DEL20241210_23-DE

La cession du foncier a été fixée moyennant le prix principal de 10.000,00 € hors taxes par logement dans le cadre de logements locatifs sociaux. Ce montant sera révisé en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE, ou de tout autre indice qui viendrait le remplacer selon la formule indiquée dans la convention initiale portant engagement des parties signée le 10 mars 2018.

Il est précisé à l'assemblée que la ville s'engage à mettre à disposition, en limite du terrain d'implantation du bâtiment à construire par Vendée Habitat, les branchements (EU, EP, eau potable, électricité, gaz, téléphone) nécessaires à la réalisation du projet.

L'assemblée est invitée à décider de la cession de la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Montaigu, 18 Rue de la Robinière et cadastrée section AO numéro 182 au profit de Vendée Habitat moyennant le prix principal de 10.000,00 € hors taxes soit pour la construction de quinze logements un prix principal de 150.000,00 € hors taxes. Il conviendra d'ajouter à ce prix la taxe sur la valeur ajoutée au taux en vigueur applicable au jour de la signature de l'acte authentique de vente. Ce montant sera révisé en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE, ou de tout autre indice qui viendrait le remplacer selon la formule indiquée dans la convention initiale portant engagement des parties signée le 10 mars 2018.

Vu la convention portant engagement des parties entre la ville de Montaigu-Vendée et l'Office Public de l'Habitat de Vendée, Vendée Habitat en date du 10 mars 2018 suivi d'un avenant en date du 18 septembre 2024 ;

Vu l'avis des domaines 2024-85146-81654 en date du 8 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Montaigu en date du 03 décembre 2024 ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CÈDE à VENDEE HABITAT la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Montaigu, 18 Rue de la Robinière et cadastrée section AO numéro 182, moyennant le prix principal de 10.000,00 € hors taxes soit pour la construction de quinze logements un prix principal de 150.000,00 € hors taxes. Il conviendra d'ajouter à ce prix la taxe sur la valeur ajoutée au taux en vigueur applicable au jour de la signature de l'acte authentique de vente. Ce montant sera révisé en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE, ou de tout autre indice qui viendrait le remplacer selon la formule indiquée dans la convention initiale portant engagement des parties signée le 10 mars 2018,
- DIT que les frais d'acte et tous les éventuels autres frais seront supportés par l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 DECEMBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de décembre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 04 décembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Frankie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
ROUILLIER Caroline	X	BLAIN Catherine
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
BOUTIN Didier	X	HERVOUET Eric
LARCHER Elodie	X	COLMARD Etienne

Était absent excusé (1) : Jean-Martial HAEFFELIN

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Hubert PIVETEAU

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20241210_24

Annulation du périmètre de prise en considération de la ZAC des Hauts de Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que les études menées sur le quartier des Hauts de Montaignu ont conduit à considérer que l'outil juridique de la Zone d'Aménagement Concerté n'est pas le plus adapté au réaménagement du quartier.

Or, dans la perspective de création d'une ZAC, un périmètre de prise en considération a été institué par la délibération n°DEL 2021.06.29-35 en date du 29 juin 2021. Ce périmètre permet de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation d'urbanisme qui seraient susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de la

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

23 DEC. 2024 SLO

ID : 085-200081115-20241210-DEL20241210_24-DE

ZAC des Hauts de Montaigu. Compte tenu de l'abandon du projet de création d'une ZAC, le périmètre de prise en considération n'a plus lieu d'être.

Vu l'avis favorable du Conseil délégué de Montaigu en date du 03 décembre 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, par 34 voix Pour et 5 Absentions (Sophie Arzul, Etienne Colmard, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Laurence Pelletier-Carnus),

- DÉCIDE l'annulation du périmètre de prise en considération institué par la délibération n°DEL 2021.06.29-35 en date du 29 juin 2021 dans le cadre du projet de ZAC des Hauts de Montaigu.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 DECEMBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de décembre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 04 décembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cynille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLMIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
ROUILLIER Caroline	X	BLAIN Catherine
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
BOUTIN Didier	X	HERVOUET Eric
LARCHER Elodie	X	COLMARD Etienne

Était absent excusé (1) : Jean-Martial HAEFFELIN

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Hubert PIVETEAU

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20241210_26

**Acquisition foncière d'une parcelle appartenant à M. SAUVION –
Saint-Georges-de-Montaignu**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Madame SECHER informe l'assemblée que la commune se propose d'acquérir de Monsieur Jean-Louis SAUVION une partie de la parcelle lui appartenant située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaignu et cadastrée 217 section ZN numéro 214p d'une surface d'environ de 00ha 00a 17ca. Cette dernière précise à l'assemblée que cette régularisation foncière intervient suite aux travaux d'aménagement de sécurité du giratoire Rue du Beugnou.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

23 DEC. 2024



ID : 085-200081115-20241210-DEL20241210_26-DE

Il est donc proposé à l'assemblée d'acquérir à titre gratuit la partie de la parcelle appartenant à Monsieur Jean-Louis SAUVION située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu et cadastrée 217 section ZN numéro 214p d'une surface d'environ 00ha 00 17ca et de procéder à son classement dans le domaine public communal compte tenu des aménagements qui ont été réalisés. Les frais de bornage et d'acte seront à la charge de la commune tel que cela avait été convenu dans l'autorisation précitée.

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Saint-Georges-de-Montaigu en date du 03 décembre 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DÉCIDE D'ACQUÉRIR à titre gratuit de Monsieur Jean-Louis SAUVION la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaigu, cadastrées 217 section ZN numéro 214p d'une contenance totale de 00ha 00a 17ca environ,
- DIT que les frais de bornage et les frais d'acte et tous autres liés à cette acquisition seront supportés par la commune de Montaigu-Vendée,
- PROCÈDE au classement de la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaigu, cadastrées 217 section ZN numéro 214p dans le domaine public communal
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 DECEMBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de décembre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 04 décembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Frankie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
ROUILLIER Caroline	X	BLAIN Catherine
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
BOUTIN Didier	X	HERVOUET Eric
LARCHER Elodie	X	COLMARD Etienne

Était absent excusé (1) : Jean-Martial HAEFFELIN

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Hubert PIVETEAU

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20241210_27

Désaffectation et déclassement d'une emprise foncière – La Durbelière – Saint-Georges-de-Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Madame SECHER informe l'assemblée que Monsieur Hermes PIVETEAU et Madame Emma PAVAGEAU souhaitent acquérir la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaignu, La Durbelière et cadastrée 217 section AD numéro 40 d'une contenance totale de 40 m².

Il est rappelé à l'assemblée que préalablement à toute cession, il convient de constater la désaffectation de cet emplacement et d'en prononcer son déclassement afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 23 DEC. 2024

SLO

ID : 085-200081115-20241210-DEL20241210_27-DE

Conformément à l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, la désaffectation et le déclassement de cette emprise foncière ne portent pas atteinte pas aux conditions de desserte et de circulation, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Saint-Georges-de-Montaigu en date du 03 décembre 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CONSTATE la désaffectation de la parcelle cadastrée 217 section AD numéro 40 d'une contenance totale de 40m² situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Georges-de-Montaigu – La Durbelière,
- PRONONCE le déclassement et l'intégration au domaine privé communal

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 DECEMBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de décembre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 04 décembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Frankie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLMIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
ROUILLIER Caroline	X	BLAIN Catherine
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
BOUTIN Didier	X	HERVOUET Eric
LARCHER Elodie	X	COLMARD Etienne

Était absent excusé (1) : Jean-Martial HAEFFELIN

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Hubert PIVETEAU

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20241210_28

Cession foncière d'une parcelle – La Durbelière – Saint-Georges-de-Montaigu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Madame SECHER informe l'assemblée que Monsieur Hermes PIVETEAU et Madame Emma PAVAGEAU souhaitent acquérir la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaigu, La Durbelière cadastrée 217 section AD numéro 40 d'une contenance totale de 40 m². Cette parcelle se situe à proximité de leur propriété.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 23 DEC 2024

S'LO

ID : 085-200081115-20241210-DEL20241210_28-DE

L'assemblée est invitée à décider de la cession au profit de Monsieur Hermes PIVETEAU et Madame Emma PAVAGEAU, ou tout autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, de la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaigu, La Durbelière cadastrée 217 section AD numéro 40 d'une contenance totale de 40 m² moyennant le prix principal de 5,00 € le m².

Vu la délibération du conseil municipal n°DEL2024.12.10_27 en date du 10 décembre 2024 prononçant la désaffectation et le déclassement de la partie du bien dépendant du domaine public et objet de la cession,

Vu l'avis des domaines 2024-85146-18116 en date du 12 mars 2024

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Saint-Georges-de-Montaigu en date du 03 décembre 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CÈDE à Monsieur Hermes PIVETEAU et Madame Emma PAVAGEAU, ou tout autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaigu, La Durbelière cadastrée 217 section AD numéro 40 d'une contenance totale de 40 m² moyennant le prix principal de 5,00 € le m²
- DIT que les frais d'acte et tous les éventuels autres frais seront supportés par l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Glonette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 DECEMBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de décembre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 04 décembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
ROUILLIER Caroline	X	BLAIN Catherine
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
BOUTIN Didier	X	HERVOUET Eric
LARCHER Elodie	X	COLMARD Etienne

Était absent excusé (1) : Jean-Martial HAEFFELIN

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Hubert PIVETEAU

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20241210_29

**Cession foncière de parcelles constituant l'ilot B du Lotissement
Les Noëllés – Tranche 1 – Saint-Georges-de-Montaignu**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Madame SECHER rappelle à l'assemblée que le lotissement Les Noëllés – Tranche 1 à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaignu comprend 27 lots libres de constructeurs et 3 ilots à destination de bailleurs sociaux ou aménageurs privés pour la réalisation de logements.

Cette dernière informe l'assemblée que la société dénommée SARL JILL'RC dont le siège social est situé à LES LUCS SUR BOULOGNE (85170), Constantine, représentée par Monsieur Frédéric Rousselot, se propose d'acquérir les parcelles constituant l'ilot B

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

23 DEC 2024



ID : 085-200081115-20241210-DEL20241210_29-DE

audit lotissement et cadastrées 217 section YH numéros 155, 183 et 186 d'une surface totale de 00ha 13a 11ca pour construire six logements. Cette cession est proposée moyennant le prix principal de 93.410,12 € HT.

L'assemblée est invitée à décider de la cession à la société ci-dessus dénommée SARL JILL'RC, ou à tout autre personne morale ou physique qui viendrait s'y substituer, des parcelles constituant l'ilot B du lotissement Les Noëlles – Tranche 1 situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaigu, et cadastrée 217 section YH numéros 155, 183 et 186 d'une surface totale de 00ha 13a 11ca moyennant le prix principal de 93.410,12 € HT.

Vu la délibération n°DEL.2022.03.29-23 en date du 29 mars 2022 portant approbation de la désaffectation et du déclassement d'emprises publiques du Chemin des Noëlles,
Vu l'avis des domaines 2024-85146-81637 en date du 8 novembre 2024,
Vu l'avis favorable du conseil délégué de Saint-Georges-de-Montaigu en date du 03 décembre 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ANNULE les conditions de la vente de l'ilot B figurant dans la délibération DEL 2022.03.29-24 en date du 29 mars 2022,
- CÈDE à la dénommée SARL JILL'RC, ou à tout autre personne morale ou physique qui viendrait s'y substituer, les parcelles constituant l'ilot B du lotissement Les Noëlles – Tranche 1 situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaigu, et cadastrées 217 section YH numéros 155, 183 et 186 d'une surface totale de 00ha 13a 11ca,
- CÈDE cet ilot moyennant le prix principal de 93.410,12 € HT auquel il y a lieu d'ajouter la TVA sur marge d'un montant de 15.089,88 € soit un prix total toutes taxes comprises de 108.500,00 €,
- CONSTITUE sur cet immeuble un pacte de préférence au bénéfice de la commune de Montaigu-Vendée, pendant un délai de 6 ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente,
- DIT que les frais d'acte et tous les éventuels autres frais seront supportés par l'acquéreur,
- DIT qu'un état des lieux de la parcelle sera réalisé avant le début de travaux de terrassement et de construction,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 DECEMBRE 2024
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de décembre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 04 décembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHIUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
ROUILLIER Caroline	X	BLAIN Catherine
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
BOUTIN Didier	X	HERVOUET Eric
LARCHER Elodie	X	COLMARD Etienne

Était absent excusé (1) : Jean-Martial HAEFFELIN

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Hubert PIVETEAU

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20241210_30

Acquisition foncière de parcelles – Le Clos de la Bonninière – Saint Hilaire de Loulay

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Madame SECHER informe l'assemblée que la commune se propose d'acquérir à titre gratuit les parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay, Le Clos de la Bonninière et cadastrées 224 section AB numéros 1411, 1413, 1415, 1418, 1420 et 1422 pour une contenance totale de 00ha 00a 56ca. Cette acquisition a pour but d'élargir la largeur du chemin situé Le Clos de la Bonninière en la portant à quatre mètres permettant ainsi la réalisation d'un projet d'urbanisation sur les parcelles attenantes.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 23 DEC 2024

S²LO

ID : 085-200081115-20241210-DEL20241210_30-DE

Il est donc proposé à l'assemblée d'acquérir à titre gratuit de :

- Monsieur et Madame PICOT les parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay, Le Clos de la Bonninière et cadastrées 224 section AB numéros 1415, 1418, 1420 et 1422 pour une surface totale de 29 m² ;
- Monsieur GUILLET les parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay, Le Clos de la Bonninière et cadastrées 224 section AB numéros 1411 et 1413 pour une surface totale de 27 m².

Il est également proposé à l'assemblée de procéder au classement des parcelles ci-dessus désignées dans le domaine public communal.

Les frais de bornage et les frais d'acte et tous autres liés à cette acquisition seront supportés par la commune de Montaigu-Vendée.

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Saint-Hilaire-de-Loulay en date du 03 décembre 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DÉCIDE D'ACQUÉRIR à titre gratuit de Monsieur et Madame PICOT les parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay, Le Clos de la Bonninière et cadastrées 224 section AB numéros 1415, 1418, 1420 et 1422 pour une surface totale de 29 m²,
- DÉCIDE D'ACQUÉRIR à titre gratuit de Monsieur GUILLET les parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay, Le Clos de la Bonninière et cadastrées 224 section AB numéros 1411 et 1413 pour une surface totale de 27 m².
- DIT que les frais de bornage et les frais d'acte et tous autres liés à cette acquisition seront supportés par la commune de Montaigu-Vendée,
- PROCÈDE au classement dans le domaine public communal des parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay, cadastrées 224 section AB numéros 1411, 1413, 1415, 1418, 1420 et 1422 pour une contenance totale de 56 m²
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gionette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 DECEMBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de décembre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 04 décembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROULLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
ROULLIER Caroline	X	BLAIN Catherine
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
BOUTIN Didier	X	HERVOUET Eric
LARCHER Elodie	X	COLMARD Etienne

Était absent excusé (1) : Jean-Martial HAEFFELIN

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Hubert PIVETEAU

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20241210_31

Désaffectation et déclassement d'un délaissé communal – Maigre-Souris – Saint Hilaire de Loulay

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Madame SECHER informe l'assemblée que Monsieur Bertrand POUVREAU souhaite acquérir une partie dépendant actuellement du domaine public d'une surface d'environ 14 m² situé dans la continuité de sa propriété à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay – Maigre Souris.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 23 DEC 2024

S²LO

ID : 085-200081115-20241210-DEL20241210_31-DE

Il est rappelé à l'assemblée que préalablement à toute cession, il convient de constater la désaffectation de cet emplacement et d'en prononcer son déclassement afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune. Conformément à l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, la désaffectation et le déclassement de cette emprise foncière ne portent pas atteinte pas aux conditions de desserte et de circulation, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Saint-Hilaire-de-Loulay en date du 03 décembre 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CONSTATE la désaffectation d'une partie du domaine public situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay – Maigre Souris d'une surface d'environ 14 m² et situé dans la continuité de la parcelle cadastrée 224 section H numéro 866,
- PRONONCE le déclassement et l'intégration au domaine privé communal.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 DECEMBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de décembre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 04 décembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLMIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
ROUILLIER Caroline	X	BLAIN Catherine
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
BOUTIN Didier	X	HERVOUET Eric
LARCHER Elodie	X	COLMARD Etienne

Était absent excusé (1) : Jean-Martial HAEFFELIN

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Hubert PIVETEAU

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20241210_32

Cession foncière d'un délaissé communal – Maigre-Souris – Saint Hilaire de Loulay

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Madame SECHER informe l'assemblée que Monsieur Bertrand POUVREAU souhaite acquérir une partie dépendant actuellement du domaine public d'une surface d'environ 14m² situé dans la continuité de sa propriété à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay – Maigre Souris. Cette acquisition permettrait ainsi à l'acquéreur d'y installer son système d'assainissement individuel autonome.

L'assemblée est invitée à décider de la cession au profit de Monsieur Bertrand POUVREAU d'une partie dépendant actuellement du domaine public d'une surface d'environ 14m² situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay – Maigre Souris moyennant le prix principal de 40,00 € le m².

Vu la délibération du conseil municipal n°DEL20241210_31 en date du 10 décembre 2024 prononçant la désaffectation et le déclassement de la partie du bien dépendant du domaine public et objet de la cession,
Vu l'avis des domaines n°2024-85146-18116 en date du 12 mars 2024,
Vu l'avis favorable du conseil délégué de Saint-Hilaire-de-Loulay en date du 03 décembre 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CÈDE à Monsieur Bertrand POUVREAU, une partie dépendant actuellement du domaine public d'une surface d'environ 14 m² situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay – Maigre Souris moyennant le prix principal de 40,00 € le m²,
- DIT que les frais d'acte et tous les éventuels autres frais seront supportés par l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 17/03/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 DECEMBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de décembre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 04 décembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER-Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Frankie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
ROUILLIER Caroline	X	BLAIN Catherine
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
BOUTIN Didier	X	HERVOUET Eric
LARCHER Elodie	X	COLMARD Etienne

Était absent excusé (1) : Jean-Martial HAEFFELIN

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Hubert PIVETEAU

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20241210_33

Désaffectation et déclassement de parcelles dans le cadre du projet de la construction d'une Unité d'accueil des Personnes Agées Désorientées — Saint Hilaire de Loulay

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Madame SECHER rappelle à l'assemblée que Vendée Habitat se propose d'acquérir de la ville de Montaignu-Vendée une parcelle de terrain à bâtir pour y construire une Unité pour Personnes Agées Désorientées.

Il est rappelé à l'assemblée que préalablement à toute cession, il convient de constater la désaffectation de cet emplacement et d'en prononcer son déclassement afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 23 DEC 2024

ID : 085-200081115-20241210-DEL20241210_33-DE

SLO

Conformément à l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, la désaffectation et le déclassement de cette emprise foncière ne portent pas atteinte pas aux conditions de desserte et de circulation, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Saint-Hilaire-de-Loulay en date du 03 décembre 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CONSTATE la désaffectation des parcelles cadastrées 224 section AC numéros 54p, 55p, 56p, 57p, 239p, 373p et 377p le tout d'une contenance totale d'environ 00ha 34a 19ca situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay – Le Bourg,
- PRONONCE le déclassement et l'intégration au domaine privé communal.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 DECEMBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de décembre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 04 décembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Frankie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLMIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
ROUILLIER Caroline	X	BLAIN Catherine
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
BOUTIN Didier	X	HERVOUET Eric
LARCHER Elodie	X	COLMARD Etienne

Était absent excusé (1) : Jean-Martial HAEFFELIN

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Hubert PIVETEAU

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20241210_34

Cession foncière de parcelles à Vendée Habitat dans le cadre du projet de la construction d'une Unité d'accueil des Personnes Agées Désorientées — Saint Hilaire de Loulay

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière expose que dans le cadre de la construction du nouveau projet d'Unité d'accueil des Personnes Agées Désorientées, il doit être procédé à la cession de l'emprise foncière du projet.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

23 DEC. 2024 S'LO

ID : 085-200081115-20241210-DEL20241210_34-DE

Madame SECHER explique que le foncier concerné est situé Impasse du Sculpteur à Saint-Hilaire-de-Loulay à MONTAIGU-VENDEE, qu'il est actuellement la propriété de la Ville de Montaigu-Vendée et cadastrées 224 section AC numéros 54p, 55p, 56p, 57p, 239p, 373p et 377p, le tout d'une surface d'environ 00ha 34a 19ca.

Madame SECHER rappelle que conformément à l'engagement de la collectivité en date du 15 septembre 2020, visant à permettre l'installation d'un nouveau service sur le territoire, l'emprise foncière du projet sera cédée à l'euro par la Ville de Montaigu-Vendée au profit de VENDEE HABITAT afin de permettre d'accueillir une Unité d'accueil des Personnes Agées Désorientées sur le territoire.

Aussi, il est donc proposé au conseil municipal de céder les parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay et cadastrées 224 section AC numéros 54p, 55p, 56p, 57p, 239p, 373p et 377p, le tout d'une surface d'environ 00ha 34a 19ca moyennant un euro à Vendée Habitat.

Vu l'avis des Domaines n°2024-85146-01161 en date du 12 janvier 2024,
Vu l'avis favorable du conseil délégué de Saint-Hilaire-de-Loulay en date du 03 février 2024,
Vu la délibération n°DEL2024.12.10_34 du conseil municipal de Montaigu-Vendée en date du 10 décembre 2024 relative à la désaffectation, déclassement et intégration au domaine public

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CÈDE à Vendée Habitat les parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay et cadastrées 224 section AC numéros 54p, 55p, 56p, 57p, 239p, 373p et 377p, le tout d'une surface d'environ 00ha 34a 19ca constituant l'emprise nécessaire à la construction du projet d'Unité d'accueil des Personnes Agées Désorientées, moyennant le prix d'un euro ;
- DIT que les frais de bornage seront supportés par la Ville de Montaigu-Vendée ;
- DIT que les frais d'actes seront supportés par Vendée Habitat ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 DECEMBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de décembre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 04 décembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS-Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLMIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
ROUILLIER Caroline	X	BLAIN Catherine
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
BOUTIN Didier	X	HERVOUET Eric
LARCHER Elodie	X	COLMARD Etienne

Était absent excusé (1) : Jean-Martial HAEFFELIN

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Hubert PIVETEAU

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20241210_35

Convention SyDEV n°2024.ECL.0629 – Travaux de rénovation de l'éclairage public – Place des Juniors – Boufféré

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la Commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que le SyDEV va procéder aux travaux de rénovation de l'horloge astronomique de l'armoire A508 Place des Juniors sur la commune déléguée de Boufféré.

La Ville de Montaignu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 606.00 €, qui se décompose comme suit :

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 23 DEC. 2024

ID : 085-200081115-20241210-DEL20241210_35-DE

SLOW

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public					
Rénovation	1 211,00	1 453,00	1 211,00	50,00 %	606,00
TOTAL PARTICIPATION					606,00

Vu la convention SyDEV n°2024.ECL.0629 concernant des travaux de rénovation de l'horloge astronomique de l'armoire A508 Place des Juniors sur la commune déléguée de Boufféré,

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Boufféré en date du 03 décembre 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention n°2024.ECL.0629 annexée à la présente délibération, concernant des travaux de rénovation de l'horloge astronomique de l'armoire A508 Place des Juniors sur la commune déléguée de Boufféré,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une participation financière de 606.00 € au SyDEV,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 DECEMBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de décembre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 04 décembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
ROUILLIER Caroline	X	BLAIN Catherine
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
BOUTIN Didier	X	HERVOUET Eric
LARCHER Elodie	X	COLMARD Etienne

Était absent excusé (1) : Jean-Martial HAEFFELIN

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Hubert PIVETEAU

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20241210_36

**Avenant à la convention SyDEV n°2023.ECL.1136 – Travaux neufs
d'éclairage public – Impasse des Acacias – La Guyonnière**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la Commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que suite aux nombreuses habitations neuves réalisées dans l'impasse des Acacias sur la commune déléguée de la Guyonnière, et aux besoins de sécurité de la voie relevés sur site, le Conseil municipal a validé par délibération n°DEL20231114_30 du 14 novembre 2023 une convention de travaux neufs d'éclairage consistant à installer des mâts d'éclairage à leds et à les raccorder.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

23 DEC. 2024 SLOW

ID : 085-200081115-20241210-DEL20241210_36-DE

Le montant de la participation initiale de Montaigu-Vendée s'élevait à 7 600.00 €, soit 70% du montant total des travaux.

Aux termes d'un avenant à la convention n°2023.ECL.1136, le SyDEV fait état d'une plus-value portant sur la nécessité de réaliser une fouille sous trottoir en 018-005 car un poteau télécom a été implanté sur le fourreau d'éclairage public.

La Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière complémentaire au titre de cet avenant à hauteur de 369.00 €, en tant que propriétaire des équipements qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant HT des travaux	Montant TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public	527,00	632,40	527,00	70,00 %	369,00
TOTAL PARTICIPATION					369,00

Vu l'avenant à la convention SyDEV n°2023.ECL.1136 concernant une plus-value sur la nécessité de réaliser une fouille sous trottoir en 018-005,

Vu l'avis favorable du conseil délégué de La Guyonnière en date du 03 décembre 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de l'avenant à la convention n°2023.ECL.1136 annexée à la présente délibération, concernant une plus-value sur la nécessité de réaliser une fouille sous trottoir en 018-005,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant et à verser une participation financière de 369.00 € au SyDEV,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.